

Commune de BINIC / ETABLES sur MER

PROCES VERBAL PROVISOIRE DE L'ETAT D'ABANDON MANIFESTE n°002-2022

- Vu les articles L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de constatation de la police municipale n° 202200 0002 du 04 janvier 2022
- Vu la délibération du conseil municipal du 27 avril 2022 autorisant le maire à engager une procédure de déclaration de la parcelle **007 AM 0623** en état d'abandon manifeste.

Nous, soussigné Paul CHAUVIN, maire de la commune de BINIC/ETABLES sur mer, nous sommes rendus le 15 juillet 2022 « rue des Bas Champs », commune de BINIC / ETABLES SUR MER (22), devant la parcelle cadastrée 007 AM 0623, dite « Le Rebergement».

Avons constaté qu'à ce jour la parcelle 007 AM 0623, appartenant à Mme Rosine GONTIER et M. Roger GONTIER , n'a aucun occupant, qu'elle est envahie d'une végétation très dense et abondante, constituée d'un enchevêtrement d'arbres , d'arbustes, de ronces et autres plantes invasives débordant pour partie sur les terrains contigus.

Le présent procès-verbal sera affiché en mairie et sur la parcelle en bordure de voie pendant 3 mois, sera publié sur le site internet de la commune.

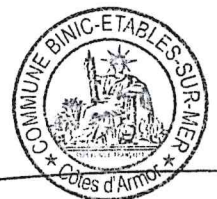
A l'issue du délai de 3 mois à compter de la notification et de la publication du présent Procès-Verbal, si le propriétaire n'a pas fait en sorte que cesse l'état d'abandon , M. le maire dressera le Procès-Verbal définitif d'abandon et le conseil municipal pourra décider de poursuivre l'expropriation de la parcelle au profit de la commune.

Binic /Etables sur mer

Le 22 juillet 2022

Le maire,

Paul Chauvin



(Handwritten signature line)